

L'AN DEUX MILLE TREIZE, le 10 janvier à 20 H 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, régulièrement convoqués se sont réunis en siège, sous la présidence de Monsieur Beslin.

Etaient présents : Messieurs Marques, Motte, Grau, Leconte, de La Ferté, Thuault, Mesnil, Flerschinger, Dessartre, Brulard, Vallet, Dubois, Nollet, Bracke, Collette, Coadic, Fournet, Metayer, Rattier, Breton, Chatellier, Libert, Vallet, Denis, Maux, Houssin, Rillet, Lawson, Bourban, Delye, Delion, Lunel, Stutz, Liger, Herbreteau, Savary, Adamiec, Vallée, Detroussel, Rouillard, Alborino, Cotrel, Hesloin, Fossey, Faudet, Salmon, Bresson, Perrault, Fourmont, Dupuis, de Balorre, Rattier, Capron, Chevallier, Belloche, Levesque, Gaudré, Gouello, Beslin, Pottier, Montagnon, Mesdames Desvergnès, Desmortier, Veigneau, Chevallier, Mazeline, Delatte, Decroix.

Etaient excusés : Mr Diaz remplacé par Mr Liger

- Election d'un secrétaire de séance : Madame Dessartre

- Election de deux assesseurs : Mr Mesnil – Mr Nollet

La séance de désignation du Président est présidée par le doyen d'âge du Conseil, Mr Serge CHEVALLIER de la commune de Sainte Scolasse.

1) Installation du Conseil de Communauté et élection du Président du nouvel EPCI « CDC de la Vallée de la Haute Sarthe ».

Le Président est élu par le Conseil de la communauté parmi ses membres âgés de 21 ans révolus, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Mr CHEVALLIER demande s'il y a des candidats :

- Mr Christophe de BALORRE se porte candidat

Mr le Président de l'Assemblée propose aux candidats de lui laisser un temps de parole pour s'exprimer, puis le doyen d'âge invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....68
- **A DEDUIRE** : 5
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés63
- **MAJORITE ABSOLUE**32

A OBTENU :

- Mr Christophe de BALORRE : soixante-trois voix (63)

Mr de BALORRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe par le doyen d'âge Mr Serge CHEVALLIER

2) Fixation du nombre de Vice-présidents et élection des Vice-présidents.

La séance se poursuit sous la Présidence de Monsieur de Balorre, Président du Conseil de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe.

Vu la loi du 01^{er} janvier 2013, le Président rappelle que le nombre de Vice-présidents est au maximum égal à 30% du nombre de délégués (dans la limite de 15 Vice-présidents).

Il propose donc l'élection de 10 Vice-présidents pour la communauté de communes.

Le Président précise que le vote se fera selon les mêmes modalités que pour l'élection du Président.

a) Election du 1^{er} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **1^{er} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** :6
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés 62
- **MAJORITE ABSOLUE** 31

A OBTENU :

-Mr Michel BESLIN : soixante deux voix (62)

Mr Michel BESLIN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

b) Election du 2^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **2^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** :7
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés 61
- **MAJORITE ABSOLUE** 31

ONT OBTENU :

-Mr Antoine PERRAULT : soixante et une voix (61)

Mr Antoine PERRAULT, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

c) Election du 3^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **3^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** :4
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés 64
- **MAJORITE ABSOLUE** 32

A OBTENU :

- Mr Didier BOURBAN : soixante quatre voix (64)

Mr Didier BOURBAN, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

d) Election du 4^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **4^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** : 10
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés 58
- **MAJORITE ABSOLUE** 29

A OBTENU :

- Mr Raymond DENIS : cinquante huit voix (58)

Mr Raymond DENIS, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

e) Election du 5^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **5^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** :7
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés 61
- **MAJORITE ABSOLUE** 31

ONT OBTENU :

- Mme Aline VEIGNEAU : soixante et une voix (61)

Mme Aline VEIGNEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 5^{ème} Vice-présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

f) Election du 6^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **6^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** : 10
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés 58
- **MAJORITE ABSOLUE** 29

ONT OBTENU :

- Mr Robert COLLETTE : cinquante huit voix (58)

Mr Robert COLLETTE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

g) Election du 7^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **7^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** :9
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE**, pour le nombre de suffrages exprimés 59
- **MAJORITE ABSOLUE** 30

A OBTENU :

- Mr Sébastien FOSSEY : cinquante neuf voix (59)

Mr Sébastien FOSSEY, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

h) Election du 8^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **8^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** :1
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE** pour le nombre de suffrages exprimés 67
- **MAJORITE ABSOLUE** 34

A OBTENU :

-Mr Pierre CHATELLIER : soixante sept voix (67)

Mr Pierre CHATELLIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 8^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

i) Election du 9^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du **9^{ème} Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** :2
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE** pour le nombre de suffrages exprimés 66

- **MAJORITE ABSOLUE** 33

ONT OBTENU :

- Mr François BRESSON : soixante cinq voix (65)
- Mr Didier RATTIER : une voix (1)

Mr François BRESSON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 9^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

j) Election du 10^{ème} Vice-président.

Le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection du 9^{ème} **Vice-président**, conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Chaque membre à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné le résultat ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 68
- **A DEDUIRE** : 11
(Bulletins nuls et blancs)
- **RESTE** pour le nombre de suffrages exprimés 57
- **MAJORITE ABSOLUE** 29

ONT OBTENU :

- Mr Raymond HERBRETEAU : trente et une voix (31)
- Mr Rémy RILLET : vingt-six voix (26)

Mr HERBRETEAU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 10^{ème} Vice-président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, par le Président Mr de BALORRE.

3) Constitution des commissions et élections de leurs membres.

Mr le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection des membres des différentes commissions d'instruction.

Mr le Président demande s'il n'y a pas d'objection pour que ce vote ait lieu à mains levées.

Il n'y a pas eu d'objection : ce procédé est donc retenu.

Commission « Ressources Humaines »

Christophe de BALORRE - Michel BESLIN - Aline VEIGNEAU - Didier BOURBAN - Maryse COADIC - Carole GERAULT - Laurence CADON

Commission « Aménagement du cadre de vie, Habitat, et Electrification rurale »

Christophe de BALORRE - Antoine PERRAULT - Hervé FOURNET - Christine DESMORTIER - Michel SALMON - Bernadette CHEVALLIER - Guillaume POTTIER - Isabelle DESSARTRE - Denis BOUVIER - Bertrand DETROUSSEL - Claude DUPUIS - Didier BOURBAN - Monique BRACKE - Romuald ADAMIEC

Commission « Finances »

Christophe de BALORRE - Didier BOURBAN - Patrick LAWSON - Aline VEIGNEAU - Michel SALMON - Sébastien FOSSEY - Robert COLLETTE - Pierre GAUDRE - Guillaume POTTIER - Geoffroy de LA FERTE - Raymond DENIS

Commission « Développement économique, Services, Nouvelles technologies, et Tourisme »

Christophe de BALORRE - Raymond DENIS - Didier RATTIER - Victor MARQUES - Charles NOLLET - Simone GOULIER - Monique BRACKE - Bruno LIBERT - Pascal HOUSSIN - Christine DESMORTIER - Laurence CADON - Henri LEVESQUE - Emmanuel GOUELLO - Bernadette CHEVALLIER - Hervé FOURNET

Commission « Scolaire et Enfance-Jeunesse »

Christophe de BALORRE - Aline VEIGNEAU - Bernadette CHEVALLIER - Danielle MAZELINE - Sébastien FOSSEY - Jessica GAUDRE - Alain BELLOCHE - Michel BESLIN - Isabelle DESSARTRE - Monique BRACKE - Béatrice METAYER - Bruno LIBERT - Marie-Françoise DESVERGNES - Eric LIGER - Laurence CADON - Christophe JEHANNIN - François BRESSON

Commission « Voirie »

Christophe de BALORRE - Robert COLLETTE - Gilles THUAULT - Jacky BRULARD - Alain BLAIS - Simone GOULIER - Jean-Marie VALLET - Daniel MAUX - Bernard GIROULT - Thierry BEAUCHERON - Pierre THEURAY - Bertrand DETROUSSEL - Michel FOURMONT - Gérard FAUDET - Alain BELLOCHE - Pierre GAUDRE - Michel BESLIN - Guy TISON - Daniel DELYE - Rémi BLANCHET - Victor MARQUES

Commission « Environnement-Déchets ménagers »

Christophe de BALORRE - Sébastien FOSSEY - Philippe GRAU - Pierre BOUTTIER - Geoffroy de LA FERTE - Monique BRACKE - François LEVESQUE - Rémy RILLET - Claude DUPUIS - Xavier VALLEE - Emmanuel GOUELLO - Serge CHEVALLIER - Philippe MOTTE - Pierre ROUILLARD - Jean-Pierre BONNAURE - Didier BOURBAN - Romuald ADAMIEC

Commission « Monde associatif, Sports et Loisirs »

Christophe de BALORRE - Pierre CHATELLIER - Jacqueline DELATTE - François BRESSON - Monique BRACKE - Pascal HOUSSIN - Maryse COADIC - Jean-Pierre CADON

Commission « Culture et Communication »

Christophe de BALORRE - François BRESSON - Jacqueline DELATTE - Etienne TROUPLIN - Monique BRACKE - Solange DUMARQUEZ - Aline VEIGNEAU - Richard STUTZ - Jean-Claude DELION - Marie-Françoise DESVERGNES

Commission « Eau, Assainissements collectif et non collectif, et Energies renouvelables »

Christophe de BALORRE - Raymond HERBRETEAU - Rémy RILLET - Charles NOLLET - Didier VALLET - Henri LEVESQUE - Claude DUPUIS - Victor MARQUES - Michel SALMON - Michel COCHEZ - Gérard FAUDET - Daniel DELYE - Pierre CHATELLIER - Jean BRETON - Bernard GIROULT - Antoine COTREL - Geoffroy de LA FERTE - Robert COLLETTE - Hervé FOURNET - Jacky BRULARD - Michel BESLIN - Michel FOURMONT - Patrice HESLOIN - Didier BOURBAN - Isabelle DESSARTRE

4) Election des membres du bureau

Monsieur le Président propose que le bureau soit composé du Président, des 10 Vice-présidents et de membres dont le nombre est fixé par l'organe délibérant.

La composition du bureau se détermine comme suit : le Président, les 10 Vice-présidents, les maires des 4 pôles que sont Courtomer, Hauterive, Le Mêlé s/S, Ste Scolasse s/S s'ils n'ont pas de vice-présidence, et 1 personnalité hautement qualifiée.

Monsieur le Président propose pour les Vice-présidences Michel BESLIN, Antoine PERRAULT, Didier BOURBAN, Raymond DENIS, Aline VEIGNEAU, Robert COLLETTE, Sébastien FOSSEY, Pierre CHATELLIER, François BRESSON Raymond HERBRETEAU et Monsieur Pierre CAPRON, comme personnalité hautement qualifiée.

Où cet exposé et au vu des élections précédentes, le bureau est donc composé ainsi :

- Le Président : Christophe de BALORRE

- 10 Vice-présidents : - Michel BESLIN - Antoine PERRAULT - Didier BOURBAN - Raymond DENIS - Aline VEIGNEAU - Robert COLLETTE - Sébastien FOSSEY - Pierre CHATELLIER - François BRESSON - Raymond HERBRETEAU

• Les maires des 4 pôles que sont Courtomer, Hauterive, Le Mêlé s/S, Ste Scolasse s/S s'ils n'ont pas de vice-présidence, **soit 3 maires**, puisque Mr CHATELLIER, Maire d'Hauterive est vice-président : Monique BRACKE, Marie-Françoise DESVERGNES, Alain BELLOCHE

• 1 personnalité hautement qualifiée : Pierre CAPRON

5) Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Mr le Président rappelle à l'Assemblée l'article 22 du nouveau code des marchés publics relatif à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres.

Cette commission doit être composée du Président ou de son représentant, ainsi que trois membres titulaires et de trois membres suppléants élus en son sein à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe, l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

1 liste a été proposée. Mr le Président demande s'il n'y a pas d'objection pour que ce vote ait lieu à mains levées Il n'y a pas d'objection : ce procédé est donc retenu.

Sont élus à la Commission d'appel d'offres

Le Président de la CDC : Christophe de BALORRE

3 titulaires: - Mr Michel BESLIN

- Mr Raymond DENIS

- Mr Robert COLLETTE

3 suppléants :

- Mr Pierre CHATELLIER

- Mr Alain BELLOCHE

- Mr Sébastien FOSSEY

6) Désignation des délégués dans les organismes extérieurs.

Mr le Président invite les membres du Conseil à procéder à l'élection des délégués au sein de :

SMICO

- Titulaire : Didier BOURBAN
- Suppléant : Hervé FOURNET

Syndicat départemental de l'eau

- Titulaire : Raymond HERBRETEAU
- Suppléant : Michel SALMON

Parc du Perche

Représentation-substitution

• Concernant St Quentin de Blavou :

- Titulaire : Pierre CAPRON
- Suppléant : Marcel MEZERETTE

Parc Normandie Maine

- Le Président : Christophe de BALORRE
- 1 titulaire : Victor MARQUES

SMIRTOM du Merlerault

- Titulaires :
 - Monique BRACKE
 - Sébastien FOSSEY
 - François RATTIER
 - Pierre ROUILLARD
 - Jean-Claude DELION
 - Thierry BEAUCHERON
 - Philippe MOTTE
 - Rémy RILLET
 - Eugène ROGER
 - Geoffroy de LA FERTE
 - Antoine COTREL

Syndicat du Perche Ornais :

Représentation-substitution

• Concernant Buré :

- Titulaires : Gérard NEVEU
Monique FLERSCHINGER
- Suppléants : Denis COLLETTE
Michel DUBIEF

• Concernant St Quentin de Blavou :

- Titulaires : Yveline PERROTTE
Geneviève LEFRILEUX
- Suppléants : Pascal ROUMIS
Thierry DEFRENNE

SDECO

- Titulaires : Hervé FOURNET – Michel BESLIN
- Suppléants : François RATTIER – Thierry BEAUCHERON

SIE de Pervençères

Représentation-substitution

- Concernant St Agnan s/Sarthe :
- Titulaires : Pierre ROUILLARD
Eric JAMES
- Suppléants : Claude HAMEL
Karen AUBLEY

SIE Gâprée

Représentation-substitution

- Concernant Montchevrel :
- Titulaire : Xavier VALLEE
- Suppléant : Pierre THEURAY

SIAEP de Vingt Hanaps

Représentation-substitution

- Concernant Le Ménil-Broût :
- Titulaires : Didier BOURBAN
Jean-Louis HUE
- Suppléant : Bernard GIROULT
- Concernant Hauterive :
- Titulaire : Gaston THIBAUT
Jérôme LESNE
- Suppléant : Marcel ALLAUME
Gérard BAZILLIER

SIAEP de Pervençères

Représentation-substitution

- Concernant St Julien s/Sarthe :
- Titulaire : Claude DUPUIS
- Suppléant : Antoine PERRAULT

• Concernant Barville :

- Titulaire : Bernard LECONTE
- Suppléant : Philippe OLIVIER

• Concernant Vidai :

- Titulaire : Daniel MONTAGNON
- Suppléant : Roger DECROIX

SIAEP de Coulimer

Représentation-substitution

• Concernant St Quentin de Blavou :

- Titulaire : Marcel MEZERETTE
- Suppléant : Geneviève LEFRILEUX

SIAEP d'Essay

Représentation-substitution

• Concernant Aunay Les Bois :

- Titulaire : Victor MARQUES
- Suppléant : Philippe MOTTE

• Concernant Neuilly Le Bisson :

- Titulaire : Eugène ROGER
- Suppléant : Bertrand DETROUSSEL

SAGE Sarthe Amont

- Titulaire : Michel SALMON
- Suppléant : Pascal HOUSSIN

Commission de Suivi de Site

- Titulaire : Christophe de BALORRE
- Suppléant : Didier BOURBAN

COPIL Natura 2000

- Titulaire : Lucette BEAUDOIRE
- Suppléant : Dominique LUNEL

Comité de jumelage allemand

- Titulaire : Antoine PERRAULT
- Suppléant : François BRESSON

Résidence fleurie

- Titulaires : Christophe de BALORRE
Charles NOLLET
Serge CHEVALLIER

CDAC

- Titulaire : Raymond DENIS
- Suppléants : Henri LEVESQUE et Michel BESLIN

Syndicat Voie verte

- Titulaires : Joël SAVARY
Simone GOULIER
- Suppléants : Charles NOLLET
Solange DUMARQUEZ

Office de tourisme de Courtomer

- Le Président : Christophe de BALORRE
- Titulaires : Franck POTEL
Hervé FOURNET
Emmanuel GOUELLO
Thierry BEAUCHERON

Office de tourisme du Pays Mélois

- Titulaire : Bernadette CHEVALLIER
- Suppléant : Solange DUMARQUEZ

Collège

- Titulaire : Romuald ADAMIEC
Aline VEIGNEAU

Office de tourisme du Pays d'Alençon

- Titulaire : Raymond DENIS

7) Indemnités au Président et aux Vice-présidents

Monsieur le Président fait savoir au Conseil qu'il y a lieu de déterminer le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents, suite à l'élection du 10 janvier 2013.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes de la Vallée de la Haute Sarthe est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), doté d'une fiscalité propre qui est comprise dans la tranche de 3 500 habitants à 9 999 habitants et précise que les indemnités maximales des présidents et vice-présidents des EPCI sont désormais calculées en référence de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (IB 1015-IM 821)

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité (Messieurs de Balorre, Beslin, Perrault, Bourban, Denis, Collette, Fossey, Chatellier, Bresson, Herbreteau et Madame Veigneau ne prenant pas part au vote) :

- **FIXE** les taux des indemnités à compter du 11/01/2013 ainsi qu'ils suivent :

Fonction	% taux de l'indice brut 1015 – indice majoré 821)
Président	29.92
1 ^{er} Vice-président	8.50
2 ^{ème} Vice-président	8.50
3 ^{ème} Vice-président	8.50
4 ^{ème} Vice-président	8.50
5 ^{ème} Vice-président	8.50
6 ^{ème} Vice-président	8.50
7 ^{ème} Vice-président	8.50
8 ^{ème} Vice-président	8.50
9 ^{ème} Vice-président	8.50
10 ^{ème} Vice-président	8.50

Monsieur le Président précise que les crédits seront inscrits au BP 2013.

Il s'agit d'indemnités de fonction qui seront versées mensuellement pour le Président et trimestriellement pour les Vice-présidents.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE.